

PLANTATRIL

5 JUILLET 2020

REGLEMENT & INFORMATIONS

Article 1 - Le PlantaTrail

Le **PlantaTrail** (ex-Pandathlon) est un événement sportif éco-citoyen, solidaire, chronométré mais indépendant des autres raids, dont l'objectif est de collecter des fonds pour la protection de la nature et de l'environnement.

Il est cette année porté par l'association Dumbéa Rivière Vivante. L'association **Dumbéa Rivière Vivante** a pour objectif de favoriser l'aménagement, la gestion équilibrée et la préservation du site de la haute rivière Dumbéa. Elle œuvre ainsi pour la création d'un parc de la rivière Dumbéa. En effet, la fréquentation accrue des espaces naturels de détente et de loisirs situés dans la périphérie immédiate de la ville, notamment lors des vacances et des week-ends de la période estivale. Ils subissent directement la pression de cette fréquentation, particulièrement forte, sur la partie haute de la branche sud de la Dumbéa. La pollution et la dégradation rapide de ces espaces naturels sensibles de l'agglomération en résultent. Une action de préservation et d'aménagement des sites naturels doit être sérieusement engagée pour permettre la protection de ces espaces.

Ainsi, les fonds récoltés par les inscriptions lors du PlantaTrail 2020 sera reversée à l'association Dumbéa Rivière Vivante.

Elle aura lieu le dimanche 5 juillet au parc provincial de la Dumbéa. Les participants sont accueillis le matin au parc Fayard pour l'enregistrement et le retrait des dossards. Le raid (2 parcours au choix) a ensuite lieu dans la matinée.

Pour ce raid éco-citoyen, encore plus que pour tous les autres raids, nous vous demandons d'adopter un comportement responsable en préservant l'environnement dans lequel nous serons. Nous vous invitons donc à suivre les résolutions de la charte d'éco-citoyenneté qui sera disponible sur le site e-tickets.nc.

Article 2 - Organisateur

Le **PlantaTrail** est un évènement créé par le WWF et repris par l'association Dumbéa Rivière Vivante basé à Dumbéa.

Et organisé par la société « **Challenge Organisation** », BP 9131, 98 807 Nouméa Cédex, dit « l'Organisateur » dans le présent règlement.

Article 3 - Conditions de participation

La participation aux 2 parcours du **PlantaTrail (16 km et 10 km)** est ouverte à toute personne, homme(s) et femme(s) mais est soumise à des limites d'âges pour les enfants :

Pour le mini raid (10 km) : avec un dénivelé positif de 294m (né(e)s en 2004 ou avant)

Pour le grand raid (16 km) : avec un dénivelé positif de 718m (né(e)s en 2000 ou avant)

Participants mineurs : Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale (voir le modèle fourni sur demande).

Les conditions durant le raid peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants...). Un bon entraînement est nécessaire pour le grand parcours (sportif averti).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 10 ou 16 km, en montagne.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie. D'autre part, un grand pouvoir implique de grandes responsabilités, nous vous demandons donc en tant que plantathlète engagé, de veiller à ne pas laisser de déchets sur le parcours sportif pour respecter pleinement la thématique de cette mobilisation éco-citoyenne.

La participation au Plantatrail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

- 3.1 Condition médicale

Un certificat médical de non contre indication de la course à pied de type trail en compétition OU une licence d'athlétisme est obligatoire pour participer aux courses chronométrées. Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré et donc pas classé. Les inscrits sur le grand raid n'ayant pas fourni de certificat médical ou de licence valide seront automatiquement inscrits sur le mini raid et non chronométrés.

Si vous avez déjà téléchargé (lors d'une autre inscription) votre certificat médical sur e-ticket.nc, vous pouvez le retrouver, au moment où vous entrez les informations détaillées de votre inscription. Pour cela cliquez sur le petit bonhomme à droite de votre nom de famille, vous retrouvez automatiquement l'ensemble des informations déjà renseignées dont votre certificat médical. Tous les certificats médicaux seront vérifiés individuellement.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisées à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 10 ou 16 kms, en montagne.

Article 4 - Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site e-ticket.nc (paiement par carte bleue), ou auprès de notre point de vente : le magasin Terre de Running au Quartier Latin, à Nouméa.

Pour valider son inscription, chaque participant doit fournir un certificat médical. Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 700 participants.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Un transfert d'inscription est autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via la plateforme e-ticket.nc, avant la clôture des inscriptions. Ainsi le participant renseignera le formulaire d'inscription avec ses données personnelles et acceptera le présent règlement. La date limite des inscriptions est le **mercredi 1^{er} juillet**, dans tous les points de vente – physiques et web.

Le nombre de participants étant limité à 700 personnes, Dumbéa Rivière vivante et l'organisateur se réservent le droit de clore les inscriptions avant la date du 1^{er} juillet 2020 si ce numerus clausus est atteint.

Article 5 - Repas

Dumbéa Rivière Vivante et ses partenaires mettent à disposition un stand de restauration. Les repas devront être réservés sur la plateforme e-ticket.nc. **La commande des repas** étant indépendante des inscriptions, elle est ouverte à tous, mais **devra se faire avant le mercredi 1^{er} juillet inclus**. De plus, un nombre limité de repas sera également servi sur place.

Article 6 - Dossards

Les dossards seront délivrés aux personnes dont l'inscription est définitive le jour de l'évènement, dimanche 5 juillet. Ils seront distribués au parc Fayard le matin de la course.

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés au-dessus de tout vêtement et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Les dossards serviront à détecter chaque participant pour établir un chronométrage électronique. Ils sont équipés de 2 puces électroniques et ne doivent donc en aucun cas être pliés pour que cela n'altère pas leur fonctionnalité. Tout élément (sangle de camelback, sac, sangle ventrale) doit être placé sous le dossard.

La prise de temps est très précise (au 1/100ème) et automatique, ce qui permettra de distinguer deux coureurs qui arriveraient quasiment en même temps. Le temps et le classement seront définis de façon automatique et sans négociation.

A la fin de la course, les dossards ne doivent pas être arrachés, mais enlevés délicatement afin de pouvoir les réutiliser pour le prochain PlantaTrail

Article 7 - Raid en semi-autonomie

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

- Chaque participant doit avoir avec lui, pendant toute la durée du raid, la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe « Equipement »).
- Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en eau et nourriture à consommer sur place. Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Article 8 - Parcours - Modifications du parcours - Annulation du raid

Le **PlantaTrail** se déroule sur deux parcours balisés de : 16 kms avec 718m de dénivelé + et 10 kms avec 294m de dénivelé +. Le rendez-vous est donné sur le parking du parc Fayard de Dumbéa à 7h avec un départ à 8h30 pour le grand raid et à 7h30 avec un départ à 9h pour le

petit raid. Une navette obligatoire transportera les coureurs jusqu'au point de départ, merci donc de respecter l'heure du rendez-vous.

Pour le parcours de 16 kms, 2 ravitaillements sont proposés. Pour le parcours de 10km, 1 ravitaillement sera proposé.

A partir de 9h30, après avoir déposé les coureurs au point de départ, les navettes pourront acheminer les familles du Parc Fayard jusqu'au point d'arrivée de la course.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Les parcours restent secrets. En revanche les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

- **8.1 Logistique**

Sur le site du départ, une étiquette d'identification sera remise aux participants souhaitant laisser leurs affaires personnelles. Ils y indiqueront leur numéro de dossard. Les sacs seront ensuite acheminés au village d'arrivée et gardés sur place ; ils pourront être récupérés par les coureurs après la course. Il est demandé aux coureurs de limiter le vestiaire à un sac de 30L par participant. DRV et l'organisateur se dégagent de toute responsabilité quant à la perte, le vol ou des dégradations éventuelles.

Au village d'arrivée et sur les points de ravitaillement, des éco-cups seront mis à votre disposition. Merci de les restituer après utilisation.

Article 9 - Sécurité et assistance

- **9.1 Equipement**

- Les participants ne doivent en aucun cas quitter le parcours prévu par les organisateurs. Un participant souhaitant s'arrêter en cours de route est tenu de le faire à un point de contrôle et d'en informer le responsable du point de contrôle. Pour des raisons de sécurité, il est toujours plus prudent de ne jamais rester seul(e). Si un participant ne peut se déplacer, un autre se doit d'aller chercher de l'aide.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou d'un éco-cup qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ne sera distribuée).

Le tableau ci-dessous récapitule le matériel obligatoire et recommandé (*pour le matériel recommandé, il s'agit d'une liste non exhaustive*).

Matériel	Plantathlon
Une réserve d'eau minimum de 1 litre	Obligatoire
Chaussures fermées	Obligatoire
Une crème solaire et un couvre-chef	Recommandé
Une réserve alimentaire (produits énergétiques, fruits secs, barres...)	Recommandé
De l'argent liquide pour l'achat éventuel de produits à l'arrivée	Recommandé
Une paire de lunettes de soleil	Recommandé
Une paire de chaussettes de rechange	Recommandé
Du rechange, un maillot de bain pour les plus courageux	Recommandé

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et à n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus. **L'organisateur pourra également disqualifier les coureurs qui n'ont pas le matériel obligatoire pendant la course.**

- 9.2 Sécurité et assistance médicale

Les postes de secours, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- Se présenter à un **poste de secours**
- Appeler le **numéro d'urgence inscrit sur le dossard**
- Faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne

Chaque participant a **l'obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de

l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **97.34.88**.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- **9.3 Postes de contrôle et postes de ravitaillement**

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposent de l'eau et de la nourriture.

- **9.4 Abandon et rapatriement**

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle**. Il doit alors prévenir le responsable du poste de contrôle, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'Organisateur** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

Article 10 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, **l'Organisateur** a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au **PlantaTrail**. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des inscriptions, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation un raid.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 11 - Image

Par sa participation au **PlantaTrail**, chaque concurrent autorise expressément Dumbéa Rivière Vivante et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du **PlantaTrail** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au PlantaTrail implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

Article 12 - Levée de fonds

Les bénéficiaires du PlantaTrail serviront à financer le travail de l'association Dumbéa Rivière Vivante.

Article 13 - Après l'effort, le réconfort

A l'arrivée de la course, Dumbéa Rivière Vivante prévoit l'installation d'un « village d'accueil » convivial pour vous permettre d'échanger, de vous informer et de vous restaurer.

De ce fait, prévoyez un peu de monnaie afin de pouvoir vous faire plaisir à l'arrivée au village.

Des navettes vous ramèneront à vos voitures quand vous souhaitez quitter le village d'arrivée.

Article 14 - Remise des prix

Les catégories récompensées sont :

Parcours de 10 Kms : Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes,

Parcours de 16 Kms : Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes.

La remise des prix aura lieu le jour de la course à **12H00**.